



Justificatif pour préavis d'un mois

Par **vero**, le **09/11/2010 à 08:30**

Bonjour, suite à une fin de contrat en cdd j'ai donné mon préavis d'un mois à mon propriétaire. Je lui ai fourni à sa demande un justificatif du pôle emploi comme quoi je suis au chômage depuis le 01.10.10. Ensuite une photocopie de mon solde de tout compte où j'ai rayé le montant reçu mais il vient de me renvoyer un recommandé me demandant une attestation signée de mon employeur comme quoi celui-ci ne me rebauchera pas compte tenu que j'ai eu plusieurs contrats en cdd dans cette entreprise au par avant. En outre cet établissement est fermé actuellement et je ne peux joindre le directeur qui est en vacances. L'attestation de chômage ne suffit-elle pas ? suis-je dans l'obligation de demander un tel justificatif de mon ancien employeur et celui-ci est-il obligé de me le faire ? En vous remerciant

Par **mimi493**, le **09/11/2010 à 11:03**

Vous devez donner au bailleur une preuve que c'est la fin d'un CDD (attestation de fin de contrat). Il n'a pas à exiger la preuve que vous ne serez pas réembauché, un jour, dans cette entreprise.

Par **vero**, le **09/11/2010 à 12:01**

Mille merci de votre réponse et de votre rapidité.